

*Au Conseil communal
de et à
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 55 (24)

Municipal responsable : D. Crausaz

Demande d'adoption d'un crédit pour l'acquisition d'un système de gestion d'accès aux infrastructures communales

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Il est de la compétence de la commune de donner, gérer et assurer l'accès sécurisé aux bâtiments communaux et à leurs usagers, qu'ils soient internes ou externes.

Au fil des années, de nombreuses clés ont été distribuées aux sociétés et à leurs utilisateurs. Aujourd'hui beaucoup de ces clés ne sont plus dans le circuit car égarées, pas transmises ou jamais retournées. Ceci engendre également un problème de sécurité lié à l'accès aux bâtiments. Le nombre de clés encore disponibles tendant à devenir insuffisant, il serait utile d'en refaire. Cependant beaucoup de ces clés étant codées, il devient de plus en plus difficile (fournisseurs disparus) et onéreux d'en recommander.

Il est nécessaire de trouver une solution pour garantir l'accès à nos locaux.

Il est donc proposé de mettre en place une solution de contrôle d'accès avec des badges et d'équiper les portes en conséquence. Quelques portes seront connectées au système pour permettre la mise-à-jour des badges. Les autres portes se mettront à jour automatiquement lors du passage de badge, ce qui fait la force du système et permet ainsi de baisser les coûts matériels et d'installations.

Ce système permet d'avoir des portes autonomes, sans connexion, avec une serrure mobile sur pile (durée environ 2 ans) et avec la possibilité de déplacer ces cylindres en cas de modification de l'affectation d'un local.

Le choix du produit sera similaire à celui déjà utilisé par l'ASIGE dans les écoles de Grandson. Ceci permet de rationaliser les coûts de la partie logicielle, ainsi qu'une utilisation facilitée, pour un intervenant qui devrait avoir accès dans les bâtiments scolaires à Grandson et à Champagne, avec la distribution d'un unique badge.

Les constructions communales, en cours et à venir, seront équipées au fur et à mesure de ce système.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Les travaux suivants seront entrepris :

Maison de commune

- Sécurisation des accès principaux.
- Remplacement des cylindres des différents accès principaux avec système sortie antipanique, salles, bureau communal, bureau de la bourse, petite école.

Local de voirie

- Cylindre mobile pour l'accès principal.

Grande Salle

- Réparation des 2 portes d'entrées principales.
- Cylindres mobiles pour les deux accès principaux ainsi que la porte intermédiaire dans la salle.

Déchetterie

- Cylindres mobiles pour le local technique.

Système de gestion

Le système de gestion sera mutualisé avec l'ASIGE, ainsi que les communes de Grandson, Giez et Mutrux. Un seul serveur sécurisé, géré par la commune de Grandson, avec un accès spécifique pour chaque commune. Aucune interférence n'est possible entre les entités membres de cette convention.

Le coût de ce partage du logiciel, ainsi que de l'hébergement, est de CHF 900.- pour 10 ans.

3. COÛTS

Outre les montants concernant le matériel et la pose de ces accès, ce préavis contient également les coûts pour les travaux d'installation électrique, ainsi que pour les travaux de menuiserie pour la rénovation de certaines portes abimées par le temps.

Le montant estimatif de ces travaux se compose de :

Matériel et pose maison de commune	CHF	22'000.00
Matériel et pose grande salle	CHF	2'460.00
Matériel et pose local de voirie	CHF	820.00
Matériel et pose déchèterie	CHF	3'280.00
Menuiserie	CHF	2'000.00
Electricité	CHF	3'000.00
Système de gestion et hébergement	CHF	900.00
Divers et imprévus	CHF	3'450.00
Total HT	CHF	37'910.00
TVA 8,1%	CHF	3'071.00
Total TTC	CHF	40'981.00

Pour information, le fournisseur prévoit une hausse d'environ 2% sur le prix du matériel dès janvier 2025.

Monsieur Didier Crausaz, Municipal, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité ;
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°55 (24) ;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir un système de gestion des accès aux infrastructures communales;
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 40'981.-;
- **de financer** ce montant par le recours à un emprunt bancaire ;
- **d'amortir** ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 4'098.10 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis .

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2024.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :

la secrétaire :


F. Gagnebin




L. Tor Hug